

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE





ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 12 AVR. 2016 N° Soとする (DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI, gouverneur militaire de Metz, officier général de zone de défense et de sécurité Est, commandant de zone Terre Nord-est, commandant des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET

: La Neuville d'Aumont (60) – PLU.

REFERENCE

: Lettre du 08/04/2016.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de La Neuville d'Aumont les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration de son PLU.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Toutefois, ce dernier est grevé par les servitudes PT1 – PT2 – centre radioélectrique Mont-Florentin – commune de La Neuville Garnier, créées par le décret du 16 juin 1961 et gérées par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Metz - CS 70023 - 57044 Metz cedex 1.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme mais désire recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par élégation, le lieuenant colonel Eric PALLON chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES: COMBdD Creil USID Creil